

**Motion du 21 novembre 2012 de Mme Vera Figurek et M. Pascal Holenweg:  
«Maintenir et étendre la gratuité d'accès aux musées de la Ville de Genève».**

(renvoyée au Conseil administratif par le  
Conseil municipal lors de la séance du 18 septembre 2013)

*MOTION**Exposé des motifs*

Le Conseil municipal a dans un passé récent confirmé, à la fois par le vote d'une motion et par le vote des budgets l'assurant, la gratuité de l'accès aux musées de la Ville. Cette gratuité est cependant limitée à l'exposition des collections permanentes, les expositions temporaires étant généralement payantes. Cependant, le Museum d'histoire naturelle offre également, du moins jusqu'à présent, l'accès gratuit du public à ses expositions temporaires. Il en est de même de la Bibliothèque de Genève, à la fois Bibliothèque, dépôt légal et espace muséal.

Cette gratuité, générale pour les collections permanentes, exceptionnelle pour les expositions temporaires, nous paraît devoir être maintenue, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'elle est le moyen d'élargir le public des musées (comme elle est, y étant pratiquée, celui des bibliothèques). Toute entrée payante, même fixée au plus bas, est en effet sélective par nature – et sélective pour des mauvaises raisons: des raisons matérielles. Contrairement à ce que certains semblent croire, ou se plaisent à faire croire, tout le monde, à Genève, n'a pas toujours dix francs en poche pour se payer une entrée dans un musée.

Ensuite, parce que les musées de la Ville étant financés par la Ville, c'est-à-dire par les impôts perçus auprès des contribuables de la Ville, ceux-ci s'acquittent déjà, indirectement, d'une contribution financière à leurs musées. Leur demander de payer en outre un prix d'entrée à une exposition, c'est donc leur demander de payer deux fois: une fois en tant que contribuables, une deuxième en tant que visiteurs.

Par ailleurs, maintenir une gratuité sélective, à laquelle n'auraient droit que les membres d'une association des amis de tel ou tel musée, n'aurait guère de sens, puisqu'il faudrait alors s'acquitter de la cotisation à cette association pour n'avoir pas à s'acquitter du prix d'entrée à une exposition temporaire.

Enfin, n'offrir la gratuité des expositions temporaire qu'aux bénéficiaires habituels des réductions de tarifs (jeunes, personnes âgées) ne répond pas au souci de permettre à tout-e un-e chacun-e, indépendamment de ses ressources, d'avoir accès à ces expositions (en outre, les catégories sociales les plus appauvries ne sont pas forcément celles qui bénéficient des réductions de tarif habituelles).

Quant à l'argument financier: la recherche de ressources supplémentaires par des expositions temporaires payantes a forcément pour effet pervers de réduire l'accès du public aux collections permanentes, qui sont la richesse des musées, puisque l'espace disponible pour l'exposition des collections permanentes est alors réduit par l'espace nécessaire aux expositions temporaires.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre, y compris financièrement, afin:

- d'assurer la gratuité de l'accès public aux collections permanentes des musées municipaux;
- d'assurer la gratuité de l'accès public aux expositions temporaires des musées municipaux qui l'offrent déjà actuellement, et à étudier la possibilité de l'étendre à tous les autres.

Il l'invite également à transmettre à la commission des arts et de la culture les informations dont il dispose sur la structure des publics des musées de la Ville de Genève et sur le bilan financier des expositions temporaires qu'ils proposent.